



LE GARDE DES SCEAUX
MINISTRE DE LA JUSTICE

Paris, le **13 MAI 2016**

V/Réf. : 95142/10023/BBY
N/Réf. : 201510030412

Chère Madame la Contrôleure générale,

Par correspondance du 3 juin 2015, vous avez fait parvenir à Madame Christiane Taubira alors garde des sceaux, le rapport relatif à la visite de contrôle de la maison d'arrêt de Saint-Pierre qui s'est déroulée du 14 au 16 avril 2014. Découvrant récemment ce courrier, il me semble utile de vous faire partager mes réflexions.

I. Les conditions matérielles de détention sont fortement dégradées.

Plusieurs mesures ont permis d'atténuer les effets de ces conditions matérielles effectivement difficiles.

En premier lieu, cet établissement fait l'objet d'une remise aux normes régulière, débutée il y a plus de 6 ans. Ainsi, depuis 2006, un total de 770 000 euros a été investi sur le site de Saint-Pierre, dont 223 440 euros dans la remise aux normes électriques de l'établissement. 90 000 euros sont budgétés cette année pour permettre la restructuration des courants faibles de l'établissement, et près de 400 000 euros la réfection des dortoirs.

En outre, plusieurs contrats de maintenance sont établis avec des entreprises extérieures (démoustication, dératisation, barrière infrarouge, serrure électrique, vidéo surveillance, vérification réseau gaz et électrique, poste de relevage, Motorola, RIA, climatiseur, cuisine partie chaude et froide, bac à graisse, portails, enlèvement ordures et groupe électrogène). Il s'avère cependant que la localisation de l'établissement à proximité immédiate de l'océan accentue le phénomène de corrosion. Enfin, la commission incendie qui, de fait, porte une attention particulière au risque électrique, a donné un avis favorable à l'établissement le 12 avril 2013.

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
BP 10301
75921 PARIS Cedex 19

13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01
Téléphone : 01 44 77 60 60
www.justice.gouv.fr

L'année 2015 a permis la poursuite de mise en place de dispositif anti-projections, la réalisation d'une opération de remise en état des faux-plafonds en détention et la réfection de la canalisation d'eau potable dans deux quartiers d'hébergement.

En second lieu, la baisse de sa capacité liée à la suppression d'un dortoir de sept places depuis le 1^{er} mars 2015 tout comme la rapidité mise dans l'instruction des dossiers d'orientation par le greffe de l'établissement, permettant des affectations soit au centre de détention du Port soit au centre pénitentiaire de Saint-Denis, contribuent également à rendre plus favorable la détention de l'ensemble des personnes détenues.

D'autres mesures contribuent également à améliorer nettement les conditions de détention. A cet égard, la réintégration intermédiaire à la mi-journée des personnes détenues dans leurs dortoirs respectifs a été un facteur d'apaisement

Des actions pour lutter contre l'oisiveté sont également mises en place : outre les activités sportives, des sorties extérieures sont régulièrement organisées (randonnées, VTT, sortie culturelle avec l'école). De nombreuses activités ont été ou sont proposées de plus par le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) ou l'établissement, tels que des jeux de société, des initiations à la boxe, des ateliers photos et contes, de la mosaïque, des concerts,.... L'offre de lecture va également être renforcée. Afin de permettre le développement des activités, l'ancien dortoir des personnes détenues travaillant aux cuisines a été transformé en salle d'activités. Le recrutement d'une nouvelle coordonnatrice culturelle a permis de redynamiser les actions en 2015. Enfin, deux programmes d'insertion ont été mis en œuvre au cours du second semestre 2015, l'un sur la parentalité, l'autre sur la gestion budgétaire à destination des personnes en fin de peine.

Vous avez aussi appelé aussi l'attention sur les conditions de détention plus spécifiques du quartier B et du quartier disciplinaire.

S'agissant du quartier B, il correspond à une unité d'hébergement où peuvent être affectées des personnes détenues qui présentent un profil particulier notamment à risque, ou vulnérables, et qui doivent être séparées de personnes détenues affectées dans d'autres secteurs d'hébergement collectif. Le quartier B dispose, comme tous les autres, d'un réfectoire couvert qui permet de se mettre à l'abri en cas d'intempéries. Quand les conditions climatologiques se dégradent, les personnes détenues sont réintégrées dans leur dortoir. Un chauffe-eau solaire équipe déjà ce quartier, toutefois, un chauffe-eau supplémentaire a été installé au cours du second semestre 2015. De plus, des ventilateurs ont été acquis et posés dans les cellules de ce quartier.

Le quartier disciplinaire a été rénové en 2006 par le remplacement des bas-flancs en béton par des lits, ainsi que par la mise aux normes des sanitaires : suppression du robinet d'eau au-dessus du WC et mise en place d'un bloc WC lavabo en inox. En 2010, la rénovation a été complétée par l'ajout d'un extracteur de fumée. Les murs et le sol des trois cellules ont été repeints en juin 2015, ainsi que le couloir d'accès.

Concernant le nettoyage entre les barreaudages des fenêtres, l'utilisation d'un escabeau par l'extérieur en empruntant le chemin de ronde étant nécessaire, cet espace a été nettoyé par souffleur par les personnes détenues classées au service technique. Par ailleurs, il a été demandé à ce service de vérifier que ce lieu est régulièrement nettoyé par ces personnes lors

de chaque levée de punition. Les gradés de détention ont également été sensibilisés à l'hygiène qui doit être apportée tant par les personnes détenues sanctionnées elles-mêmes que par l'auxiliaire chargé du nettoyage de ce secteur.

Concernant des équipements pour ranger les effets personnels, des casiers se trouvent bien placés à l'entrée du quartier disciplinaire afin de ranger les affaires des personnes détenues. En raison des normes réglementaires des quartiers disciplinaires, aucun casier n'est placé à l'intérieur même des trois cellules. Chaque cellule est équipée de mobilier réglementaire, notamment une petite table sur laquelle peuvent être placés quelques effets personnels. Les plus importants sont récupérés pour être stockés à la buanderie et remis aux personnes placées au quartier disciplinaire ponctuellement à leur demande.

Le 19 juin 2015, le chef d'établissement a rencontré le responsable de l'UCSA, sur le rythme des visites du médecin. Cette rencontre a donné lieu à un courriel transmis par le chef d'établissement à la même date pour que le nombre de visites hebdomadaires réglementaires soit conforme. Par ailleurs, il a été proposé de bien apposer un tampon sur le registre de visite afin de permettre l'identification du médecin.

Vous appelez également l'attention sur d'autres aspects de la vie en détention au sein de cet établissement.

S'agissant des conditions d'hygiène des dortoirs, l'établissement dispose d'un contrat avec une société de dératisation et désinsectisation qui intervient dans chaque secteur, chaque mois et ponctuellement, à la demande de l'établissement, afin de traiter régulièrement les problèmes de nuisibles. Les espaces sanitaires sont bien dotés d'une porte qui peut être verrouillée. Les détériorations par les occupants ne permettent toutefois pas une fermeture constante. De plus, et comme indiqué précédemment, l'ensemble des quartiers d'hébergement a fait l'objet d'une réhabilitation en 2013 (carrelage, menuiserie, peinture, électricité, plomberie, sanitaire, etc...) les remises en peinture sont fréquentes en raison des conditions météo ultramarines.

Vous notez que des animaux peuvent pénétrer au sein des cuisines, ce qui empêcherait de confectionner les repas dans le respect rigoureux des normes d'hygiène. Le service technique a procédé, comme préconisé par le rapport, à la pose de grillages avec des mailles plus fines sur les grilles latérales existantes, ce qui a notablement réduit les intrusions de volatiles. Cette action n'est néanmoins pas totalement satisfaisante et doit être complétée en 2016, dans le cadre des demandes que formulera l'établissement, par la pose de nouvelles grilles à l'entrée de la cuisine.

La salle des parloirs ne répondait effectivement pas au besoin de tranquillité et d'intimité des familles. Afin d'améliorer les conditions d'accueil, des plaques à isolation acoustique renforcée ont été installées dans le courant du second semestre 2015.

II. Le fonctionnement de l'établissement et les carences pesant sur les possibilités de réinsertion

Concernant les locaux mis à disposition des intervenants du service médico-psychologique régional (SMPR), les personnels soignants du SMPR disposent actuellement d'un bureau de façon permanente. En fonction du planning d'occupation des salles et de l'absence du médecin généraliste, 2 espaces supplémentaires peuvent être mis à leur disposition pour leur permettre

de tenir davantage d'entretiens, la structure même de l'unité sanitaire et de la maison d'arrêt de Saint-Pierre ne permettant malheureusement pas d'augmenter les surfaces.

Par ailleurs, une information est bien délivrée aux personnes détenues à propos des missions du point d'accès au droit et du délégué du Défenseur des droits, notamment par la distribution en détention de plaquettes relatives à ses missions mais aussi l'information donnée à chaque arrivant lors de l'accueil. De plus, un communiqué à l'attention de la population pénale est affiché en détention.

Vous avez également préconisé qu'un photographe intervienne dans l'établissement afin de faciliter le renouvellement des documents d'identité et de séjour, ce qui est désormais le cas, depuis avril 2015.

Vous relevez que la bibliothèque ne disposait pas de périodique local ou national. Un abonnement à un quotidien local est désormais financé par le SPIP (le "Journal de l'île de La Réunion"). Une commande est également en cours pour divers magazines : "Océan indien magazine", "Géo", "Auto mag" et "Ça m'intéresse". Le rapport annuel du CGLPL, est désormais disponible dans l'établissement depuis fin juin 2015.

Enfin, en ce qui concerne l'activité de production et l'offre de formation professionnelle, l'aménagement de l'ancien dortoir de la cuisine devrait permettre de pallier cette carence. En effet, cette pièce fait actuellement l'objet de travaux et pourrait potentiellement être utilisée comme zone de travail, si l'établissement trouve un concessionnaire.

Quant à la formation professionnelle des personnes détenues, celle-ci relève depuis le 1^{er} janvier 2015, de la compétence de la Région. La période de transition a retardé la mise en œuvre d'une formation rémunérée, toutefois, une action de formation à destination des jeunes publics (dispositif DECLICC) est proposée depuis juillet 2015. Enfin, l'établissement dispose de 30 postes de travail dans le cadre du service général.

Je vous prie de croire, Madame la Contrôleure générale, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Jacques URVOAS